

**Déclaration Force-Ouvrière**

**Conseil d’administration CNAF**

**11 janvier 2018**

Madame la Ministre,

La Confédération Force Ouvrière vous remercie, Madame la Ministre, pour votre présence à la réunion du Conseil d’administration de la CNAF. Cela marque pour nous le vif intérêt que vous portez à cette institution, à ses membres et au rôle qui est le sien auprès des familles et en particulier celles qui sont les plus défavorisées.

Notre intervention sera axée sur 3 thèmes : le financement de la branche famille, le bilan de la convention d’objectifs et de gestion générant de grandes inquiétudes quant au maintien d’une politique familiale de haut niveau, au devenir du réseau des CAF ; et les propositions de travail pour la future COG.

**Affirmer le financement intrinsèque de la branche famille**

Un très rapide historique du financement de la branche de ces trois dernières décennies démontre son évolution regrettable. La part des cotisations patronales familiales s’est considérablement réduite au fil des lois de financement de la sécurité sociale.

Une compensation par l’affectation d’une fraction de la CSG, puis la fiscalisation accrue sous forme d’ITAF (Impôts et Taxes affectées), conséquence des allègements de ces cotisations sociales n’ont pas suffi à ramener un financement stable et pérenne de la branche.

Plus récemment, le CICE et le Pacte de responsabilité ont encore influé sur le financement de la branche par l’instauration d’une diminution conséquente des cotisations patronales familiales (pour les salaires jusqu’à 3,5 fois le SMIC, les cotisations familiales sont abaissées de 1,8 point pour atteindre 3,45%, alors même que le SMIC est exonéré de toute cotisation de sécurité sociale).

Cette détermination affichée de diminuer voire même de supprimer ces cotisations traduit le dessein des entreprises de ne plus s’investir dans la politique familiale et donc de ne plus devoir participer à son financement, alors que la conciliation vie professionnelle et vie familiale, au travers des prestations financières, en particulier en matière d’accueil des jeunes enfants et des aides à la parentalité, est une nécessité économique.

* Défendre le financement de la branche famille en replaçant la cotisation sociale au centre du financement de la branche et préserver les cotisations patronales affectées à la branche famille
* Renforcer la nécessité d’un financement pérenne des recettes de la branche famille compatible avec la dynamique des dépenses
* Renoncer à la suppression de la totalité des cotisations patronales familiales
* Garder la place de la branche famille dans le champ de la sécurité sociale

**Réaffirmer la branche famille dans son cœur de métier : l’action sociale**

Nous vous rappelons, Madame la Ministre, que la branche famille a pour objectif d’améliorer le niveau de vie des familles, d’atténuer les inégalités de revenus et de faciliter leur accès à un logement décent, tel que défini dans le préambule de la COG de 2013/2017.

Cinq ans sont passés sans que ces missions n’aient pu être réalisées pleinement du fait des nombreuses transgressions apportées à cette COG, amputant notamment le budget d’action sociale.

* le rebasage du FNAS intervenu quelques semaines après la signature grevant la branche d’1,4 milliard sur le budget d’action sociale sur la duré
* e de la COG, véritable levier des caf, permettant d’harmoniser les cofinancements des projets au niveau local et aux administrateurs d’accompagner les familles les plus démunies.
* la perte de fonds propres tout au long de la COG (77 millions d’euros) au profit de fonds nationaux dont les critères et conditions d’attribution sont fixés par la caisse nationale
* La réforme des rythmes éducatifs financée par la branche famille sans que cela ait été prévue à la signature de la convention
* Manipulation analogue pour le budget de Gestion administrative (FNGA) : le gel des excédents du budget de gestion administrative pour les années 2014 et 2015 ; décision complètement contraire au principe de gouvernance des caisses et pénalisante pour le fonctionnement des CAF. FORCE OUVRIERE a d’ailleurs réclamé le retour de la pluriannualité budgétaire, dans le respect des engagements de la COG.
* Renforcer le montant des dotations d’action sociale aux caisses locales

**Garantir la volonté de privilégier une conciliation vie professionnelle et vie familiale en développant des moyens financiers et humains cohérents**

Point primordial : les solutions d’accueil du jeune enfant

Les places d’accueil du jeune enfant font cruellement défaut. Les deux gouvernements précédents ont promis chacun la création de 200 000 places tous mode d’accueil confondus, avec un taux de réalisation final très en-dessous des prévisions.

*Quelques chiffres :*

* 12 300 places d’accueil collectif créées en 2015, 10 000 en 2014 et 6 000 en 2013 (no compris le nombre de destructions de place, ce qui rend le nombre de créations brutes encore plus faible)
* Pour les assistantes maternelles : prévision de 20 000 enfants supplémentaires par an ; la réalité est toute autre : diminution de 1 900 enfants gardés en 2013 et 6 900 en 2014
* *Des obstacles non résolus se dressent pour les familles* :
* des dispositifs inadéquats,
* une inégalité territoriale du taux de couverture du mode d’accueil collectif et individuel
* le coût des modes de garde
* la mise en place de la Preparee (Prestation partagée d’éducation de l’enfant) dont les montants ont baissé depuis 2014 (baisse de 50 % de l’allocation de base pour certaines familles)
* la modulation des allocations familiales
* la réduction du congé parental
* *Des facteurs bloquants n’ayant pas permis à la politique de la petite enfance de prospérer, en particulier sur la construction et le bon fonctionnement des structures d’accueil du jeune enfant* :
* le quasi doublement du coût de construction d’une place en crèche en 13 ans et la baisse des dotations de l’Etats aux collectivités de près de 4 millions d’euros en 2015 et 2016.
* parallèlement, le coût de gestion des structures collectives trop onéreux,
* Par conséquent, dans le contexte financier actuel, et même en, s’appuyant sur les aides supplémentaires des CAF, le désengagement des gestionnaires quant à l’investissement et au fonctionnement des structures
* la dérive des gestionnaires vers un tarif de fonctionnement plus lucratif : la PAJE (Prestation d’Accueil du Jeune Enfant) au détriment de l’utilisation de la PSU (Prestation de Service Unique) qui permet à des familles plus défavorisées d’accéder à un mode de garde et une mixité sociale
* FORCE OUVRIERE affirme son attachement à la mise en place des établissements avec le fonctionnement à la PSU et sollicite de remédier aux dysfonctionnements rencontrés sur le terrain, si l’on veut augmenter le nombre de places disponibles et améliorer l’aspect qualitatif des modes de garde.
* Des détournements transgressant la légalité sur la création de micro-crèches ont été relevés, d’où la nécessité d’une clarification de la doctrine des micro-crèches, dont le nombre a presque doublé en 3 ans, constat soutenu également par la CNAF.
* Un autre point préoccupant : leur implantation. Ne pas contribuer à créer des micro-crèches là où il n’y a pas de besoins, mais là où le diktat financier est de mise , ce qui déstabilise tous les efforts destinés à ajuster au mieux l’offre et la demande et crée une concurrence déloyale des structures fonctionnant à la PSU
* *Des solutions non abouties ou en cours d’élaboration :*
* l’expérimentation du tiers payant pour les assistantes maternelles, le fonctionnement de certaines structures à la PSU et la mise en place de CTG (Convention territoriale Globale) qui permet une vision de l’existant et à terme des besoins de la collectivité en structures pour satisfaire la population et en particulier les familles.
* des solutions trouvées dans la précipitation pour les familles mais peu adaptées à leurs besoins : le développement des MAM (Maisons d’assistantes Maternelles), irrespectueuses des mesures légales d’hygiène et de sécurité relatifs aux accueils collectifs
* FORCE OUVRIERE pourrait admettre leur efficacité en milieu rural là où les collectivités territoriales ne disposent d’aucune possibilité financière pour installer une structure, **en y apportant les améliorations légales fondamentales**.
* la multiplication des aides pour l’installation des assistantes maternelles et le passage de 3 à 4 enfants pouvant être gardés, ce qui n’a pas pour autant augmenté sensiblement le nombre d’enfants accueillis. Des assistantes maternelles se retrouvent désormais au chômage et vont partir en masse en retraite d’ici 2022.
* la pertinence des agréments accordés par les Protections maternelles et infantiles (PMI) qui parfois ne répondent pas aux besoins du marché
* la création d’une nouvelle sorte de crèches : les crèches à VIP (Vocation d’Insertion Professionnelle) qui est une fausse bonne idée puisque cette demande de privilégier l’accès aux familles en grande difficulté de réinsertion, existe déjà dans la COG, mais n’a pas été correctement mise en place
* FORCE OUVRIERE demande à établir un bilan pour connaître l’efficacité et l’utilisation de quota de places « réservées » et son impact sur les familles avant de créer une nouvelle norme
* La réforme du congé parental au nom de l’égalité hommes / femmes, définie comme une mesure bienveillante par l’ancien gouvernement. FORCE OUVRIERE rappelle que le congé, aujourd’hui scindée en deux parties, entraîne une perte d’une fraction du congé, si la seconde partie n’est pas prise par l’autre parent.

Conséquence dommageable : les parents doivent alors choisir entre trouver un mode de garde de courte durée avant la rentrée en classe de maternelle ou prendre un congé sans être indemnisé

* FORCE OUVRIERE vous interpelle Madame le Ministre sur le fait que trouver un mode de garde va s’avérer très compliqué car, outre la réduction du congé suscité et la pénurie des places d’accueil, les premiers effets de la baisse monétaire du congé parental (Preparee) vont être ressentis à la rentrée 2017
* Enfin, il est nécessaire de renforcer et d’améliorer la formation des professionnels de la petite enfance
* Privilégier une conciliation vie professionnelle et vie familiale en développant des moyens financiers et humains cohérents
* Favoriser le développement des solutions d’accueil individuelles et collectives en déployant des solutions financières de grande envergure afin d’atteindre le nombre de places suffisantes

**Définir et affirmer une politique jeunesse**

FORCE OUVRIERE promeut l’importance et la nécessité pour les jeunes de trouver leur place dans la société en pleine mutation et de disposer de points d’ancrage quant à leur autonomie financière et affective, la jeunesse étant porteuse des évolutions de la société.

La politique jeunesse de la branche définie par la COG est apparue dépourvue d’orientations majeures.

Néanmoins, la branche famille a dû répondre dans l’urgence à l’évolution du contexte social au travers des phénomènes de radicalisation, de l’omniprésence du numérique et de la redistribution des responsabilités territoriales, pour se mettre au service de la jeunesse.

Des propositions formulées par le HCF, aujourd’hui remplacé par le HCFEA, telles que la modification des limites d’âge des prestations sociales et des réductions d’impôts, la création du salaire étudiant, les projets de dotation d’autonomie sous forme de pécule ou d’un droit à un prêt alloué à tous les jeunes à leur majorité, l’ouverture du RSA aux jeunes, a retenu l’attention de FORCE OUVRIERE mais doivent, pour voir le jour, bénéficier d’une politique jeunesse solide et pertinente dans la future COG.

Des mesures adaptées pour les jeunes isolés socialement, en déshérence, sans familles, inconnus des services sociaux et qui échappent aux conditions de recours des aides familiales existantes, doivent également être mises en place dans la prochaine convention.

Il est nécessaire de coordonner les politiques locales et nationales (ministère de la Santé et des affaires sociales, de l’emploi, du logement …) et de rappeler les rôles de chacun (conseils départementaux, CAF, missions locales, …) pour enrayer la complexité des dispositifs.

* Elaborer une politique ambitieuse, cohérente et lisible en direction de la jeunesse avec des moyens financiers à la hauteur de ses engagements
* Lutter contre le non recours des jeunes en déshérence
* Garder le rôle de pilote dans les coordinations locales de ces politiques en direction de la jeunesse

**Défendre le devenir institutionnel des caisses**

Les CAF, pourtant reconnues partie prenante du puissant amortisseur social de crise du système de protection sociale français, sont mises en tension dans leur gestion, leurs missions et leurs objectifs et probablement leur essence même.

L’extrême complexité de la législation applicable, la multiplicité des prestations créées, exigeant des systèmes informatiques de plus en plus réactifs et performants, conduisent à un phénomène de stress et d’incompréhension chez les allocataires.

Le lien de proximité, celui-là même qui conditionne la raison d’être et la force des CAF, s’étiole progressivement.

Le réseau des CAF s’est départementalisé dès 2011 et va connaître une évolution future qui reste encore floue.

FORCE OUVRIERE veut attirer votre attention, Madame la Ministre, sur la création des conférences régionales, qui ne soit pas les prémices d’une régionalisation de la branche.

Les CAF doivent conserver intactes et viables leurs prérogatives dans l’intérêt des allocataires et sauver la gouvernance paritaire du conseil d’administration.

* Garder la configuration actuelle des missions des caisses et veiller à ce qu’elles ne deviennent pas des « agences » autant sociales que familiales
* Redonner un réel pouvoir aux administrateurs quant à leur autonomie de gestion
* Réaffirmer le rôle primordial et nécessaire des CAF au sein des partenariats locaux

**Protéger l’évolution des prestations vers la fusion des minima sociaux**

Le gouvernement précédent a diligenté une mission visant à proposer une réforme des minimas sociaux et autres prestations.

Des mesures ont récemment été entérinées pour simplifier quelques prestations et limiter quelques démarches administratives.

Une réforme de plus grande envergure, en vue de fusionner les minimas sociaux, a été envisagée, à laquelle FORCE OUVRIERE s’est opposée, car à défaut de trouver des « gagnants » laissera, sans aucun doute, des » perdants » incapables de s’intégrer sur le marché du travail, faute de moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins vitaux.

* S’opposer à la fusion des minima sociaux **par seul souci de « simplification** », l’ensemble des prestations sociales existantes ayant pour objectif de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques (santé, handicap, vieillesse, maternité, etc.),
* Considérer, à minima, le regroupement et la simplification de certaines prestations, dans le but de faciliter le parcours de l’allocataire pour lui donner une visibilité et une assurance sur la pérennité de ses droits et lutter contre le non recours car la complexité de l’architecture actuelle peut parfois desservir les allocataires et peut donner lieu à des situations incohérentes.
* S’opposer à l’instauration d’un revenu de base ou revenu universel
* Rétablir les allocations familiales sans conditions de ressources

**Lutter contre le 100% numérique dans la branche famille**

Au sein de la sécurité sociale et afin de répondre à une demande des gouvernements précédents de réduire les coûts de gestion, l’objectif prioritaire a été de réaliser des économies d’échelle et de gagner en productivité.

La ligne directrice à la branche famille est donc de cheminer vers le 100 % dématérialisé, à l’instar de la mise en place de la prime d’activité en janvier 2016.

Mais quel point de non-retour ne doit-on pas dépasser pour ne pas ajouter une fracture numérique à une fracture sociale ?

Le traitement de certaines prestations via Internet, connaît, certes, un succès, notamment parmi les plus érudits. Toutefois, 15 à 20 % des publics des CAF sont en difficulté numérique, d’après les chiffres de la CNAF, victimes d’une « illectronisme » et d’une incompétence numérique.

Bon nombre d’allocataires possèdent un appareil numérique (ordinateur, smartphone, tablette) mais beaucoup sont dans l’incapacité de comprendre les démarches administratives trop complexes, ou simplement ne comprennent pas notre langue, ce qui a accentue leur marginalisation alors que c’est un pan de la population qui en a le plus besoin.

* Stopper le phénomène du « 100% dématérialisé » instauré par la CNAF qui exclut 15 à 20 % des allocataires subissant un *illectronisme* et une fracture d’usage accompagnée d’une rupture culturelle et cognitive
* Trouver des solutions pour lutter contre le phénomène de non-recours

Madame la Ministre, notre organisation se montrera donc très vigilante dans les négociations de la prochaine COG afin que toutes ces revendications soient entendues, dans l’intérêt des allocataires et de leur famille.

Elle veillera également à ce que la branche dispose de budgets suffisants et cohérents pour le Fond National d’Action Social (FNAS) comme pour le Fond National de Gestion Administrative(FNGA) afin de mener à bien sa mission qui est d’atténuer les inégalités de niveau de viedes familles, et que les règles de pluriannualité de gestion, tout au long de la convention, soient respectées.

Enfin pour conclure cette déclaration, Madame la Ministre, nous souhaitons évoquer deux points d’actualité qui alimentent notre inquiétude par leurs conséquences directes sur la vie des familles.

1. La baisse des aides au logement.

Le logement est un poste de dépense très important pour le budget des familles. Les aides personnelles au logement qui s’adressent aux familles les plus modestes facilitent l’accès à un logement décent. La baisse forfaitaire de 5 Euros des aides au logement annoncée et mise en œuvre au 1er octobre prochain, simple mesure d’économies, a surpris et choqué par sa brutalité.

Le gouvernement précédent avait déjà pris des mesures de réduction de ces aides, telles que le gel des montants et des plafonds, ou l’intégration des revenus d’épargne dans le mode de calcul, mesures dont les conséquences n’avaient pas été évaluées.

**Le ministre de la cohésion des territoires prévoit une autre réforme, globale celle-ci, des aides au logement dont un des éléments serait la baisse des APL entre 50 et 60 euros, compensée par la baisse d’une somme équivalente des loyers dans le parc social.**

**Si elle voyait le jour, cette mesure risque de bouleverser le financement des bailleurs sociaux empêchant la construction de logements sociaux ou la rénovation du parc existant.**

* FORCE OUVRIERE demande que pour cette réforme, la concertation soit la plus large possible avec les associations de locataires et les bailleurs sociaux pour éviter de déstabiliser le financement de ce secteur.

1. Les contrats aidés.

L’annonce de leur suppression a suscité beaucoup de commentaires négatifs. Le réseau des CAF a recruté 1000 contrats aidés qui sont affectés à des tâches de premier niveau de contact avec le public :

* réponse téléphonique de 1er niveau,
* traitement de courriels simples,
* accompagnement des allocataires à l’usage du numérique.

Qu’en sera-t-il quand ces emplois, dont FO condamne la précarité, vont disparaitre ?

* Une solution : Transformer ces contrats en emplois pérennes, en CDI.